



COMMISSION COMMUNAUTAIRE COMMUNE

À partir du 05/09/2022, ce courrier sera disponible
en plusieurs autres langues :
As from 05/09/2022 this letter will be available
in several other languages:

coronavirus.brussels/traductions



INVITATION À LA VACCINATION : BOOSTER 'AUTOMNAL' CONTRE LE COVID-19

Madame, Monsieur,

Afin de se protéger contre une potentielle vague d'infections au cours de l'hiver prochain, la Conférence Interministérielle (CIM) Santé Publique a décidé, sur base des recommandations du Conseil Supérieur de la Santé et de la Task Force Vaccination, de **proposer un booster automnal (dose de rappel) contre le COVID-19** dès le début du mois de septembre.

Des études scientifiques récentes montrent **que l'efficacité des vaccins contre le Covid-19 diminue** avec le temps, en particulier chez les personnes les plus fragiles. Le maintien de l'immunité est donc extrêmement important pour éviter de graves problèmes de santé ou une éventuelle hospitalisation causés par le Covid-19.

Cette campagne de vaccination permettra aussi de limiter les hospitalisations liées au COVID-19 et de diminuer ainsi la pression sur les hôpitaux afin de pouvoir assurer la continuité des soins de santé, sans oublier le maintien d'une vie 'normale' tant sur le plan social, culturel ou économique. La priorité concernant l'administration de cette dose booster est donnée aux groupes à risque.

Dans ce contexte et sur la base de ces recommandations, les personnes de 65 ans et plus, celles de 50 ans et plus avec facteurs de risque (tabac, obésité, consommation excessive d'alcool, etc.) ainsi que toute personne de 18 ans et plus présentant une comorbidité (problèmes de santé tels qu'un cancer, une maladie cardio-vasculaire, une maladie respiratoire, le diabète, etc.) sont invitées à recevoir cette dose de rappel dès que possible et avec un intervalle minimal de 3 mois depuis leur dernière dose.

Retrouvez au verso de cette lettre toutes les informations pratiques et utiles concernant la prise de rendez-vous et la vaccination même. Cette vaccination est gratuite et sans obligation.

En outre, **les autres mesures de protection individuelle et collective** (hygiène des mains, port du masque dans les endroits fréquentés, aération des espaces intérieurs, etc.) **continuent d'être fortement recommandées**. En cas de symptômes, se faire tester et respecter la quarantaine restent d'application.

Bien à vous,

Nicolas Ledent

Dr. Nicolas Ledent

MÉDECIN - INSPECTEUR D'HYGIÈNE

SERVICES DU COLLÈGE RÉUNI - COMMISSION COMMUNAUTAIRE COMMUNE

Nous utilisons vos données à caractère personnel pour vous inviter à une vaccination contre le COVID-19. Le traitement des données est régi par l'accord de coopération du 12 mars 2021 entre l'État fédéral, la Commission communautaire commune, la Communauté française, la Communauté germanophone, la Communauté flamande, la Région wallonne et la Commission communautaire française concernant le traitement des données relatives aux vaccinations contre le COVID-19. Retrouvez plus d'informations sur <https://covidvaccin.doclr.be/privacy/fr> ou via notre centre d'appel au 02/214.19.19.

La Commission communautaire commune - Rue Belliard 71, boîte 1 - 1040 Bruxelles



LA VACCINATION EN RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

Où se rendre pour recevoir cette dose de rappel (à partir du 12/09!)

- dans un centre de vaccination (Pachéco, Molenbeek, Forest, Woluwe-St-Pierre)
- dans les maisons médicales et les centres médicaux partenaires
- dans les pharmacies partenaires
- chez votre médecin généraliste s'il propose la vaccination covid-19 au sein de son cabinet

Vous retrouverez la **liste des points de vaccination et de leurs heures d'ouverture** sur le lien suivant : <https://coronavirus.brussels/vaccination-covid-menu/ou-se-faire-vacciner-a-bruxelles/>.

- Les personnes alitées peuvent contacter leur médecin généraliste pour organiser une éventuelle vaccination à domicile.
- Les personnes qui séjournent dans une maison de repos, seront informées de la procédure de vaccination par leur institution.
- Le personnel de soins pourra le cas échéant se faire vacciner par le biais de l'institution dans laquelle il travaille si cela est prévu.

Faut-il prendre un rendez-vous ?

- la prise de rendez-vous est nécessaire (en centre de vaccination, médecin généraliste, pharmacie, etc.) du 12/09 jusqu'au 30/09/2022.
- à partir du 01/10/22, il sera possible de se présenter sans rendez-vous mais cela uniquement en centre de vaccination.

Prenez rendez-vous avec votre numéro de registre national (ou avec votre numéro NISS-BIS):

- Via la **plateforme de réservation** : <https://bruvax.brussels.doctena.be>
- Via le **Call-Center** au 02/214.19.19.

Vous recevrez ensuite une confirmation par e-mail ou sms.

Documents à apporter

- carte d'identité
- invitation
- attestation de la dernière dose reçue (carte de vaccination, certificat de vaccination papier, App CovidSafe, masante.belgique.be, etc.)

Informations pratiques

- Prévoyez suffisamment de temps, tenez compte d'un temps d'observation de 15 minutes après la vaccination.
- Portez un masque buccal.
- Reportez votre rendez-vous si vous avez des symptômes de Covid-19 ou si vous vous sentez malade. Si vous avez été testé.e positif.ve au Covid-19, vous pouvez vous présenter à la vaccination uniquement 14 jours après avoir reçu le résultat positif du test et lorsque vous ne présentez plus de symptômes.

Transport vers le lieu de vaccination

La STIB vous offre la possibilité de vous rendre gratuitement au centre de vaccination en tram, métro ou bus. Si vous souhaitez bénéficier de cette possibilité, il suffit de l'indiquer lors de la prise de rendez-vous via Bru-Vax ou via le call center.

Certaines mutuelles proposent un service de transport pour les personnes à mobilité réduite. Certaines communes prévoient également des possibilités de transport pour les seniors.

Vous avez encore une question ? Contactez le centre d'appel au 02/214.19.19.



WWW.CORONAVIRUS.BRUSSELS